

# Test réussi pour l'étalement

## UNIVERSITÉ Deux ans pour faire la première année de médecine : ça marche

► L'étalement de la première médecine sur deux ans porte ses fruits.

► Le taux de réussite est de 38 % contre 30-33 % dans l'ancien système.

Moins d'échecs au terme de la première année de médecine. Les chiffres livrés mercredi sont, à première vue, de nature à calmer les sceptiques : la nouvelle organisation de ce cursus – à certains égards plus contraignante – influence favorablement la réussite des candidats médecins, la ramenant au niveau des autres orientations universitaires.

Il faut se souvenir que, depuis la rentrée 2012-2013, ces études de médecine ont subi une profonde réforme. D'une part, elles ont été amputées de 12 mois (six ans au lieu de sept). D'autre part, la première année bénéficie d'un régime particulier : test indicatif non contraignant mais obligatoire avant d'entamer le cursus, moyens pédagogiques supplémentaires pour améliorer l'encadrement et mise en place d'un système d'étalement-réorientation.

Ce dernier point prend corps à l'issue de la session de janvier : les étudiants qui présentent une moyenne inférieure à 8/20 se voient proposer une réorientation vers une autre branche (avec possibilité de valoriser les cours réussis) ou un étalement de leur première année sur deux ans (ils ne paient pas de minerval à la rentrée suivante et ne sont pas considérés comme doubleurs, simplement on estime qu'ils ont besoin de 24 mois pour faire leurs preuves). Le système est identique mais facultatif pour les étudiants qui présentent un score entre 8 et 10/20 (le jury peut lui conseiller l'étalement

mais il n'est pas obligé de suivre cette recommandation).

Ces dispositions étant entrées en vigueur voici deux ans, on peut désormais les évaluer. Avec un enseignement principal : les différentes mesures impactent positivement le taux de réussite. Il passe à 38 % contre 30-33 % dans le système précédent. En fait, au terme des sessions de juin et septembre, 564 étudiants ont réussi leur première bac sur douze mois, 163 l'ont étalée en deux ans et 482 sont doubleurs.

Autre enseignement intéressant : dans l'ancien système, seuls 3 % des étudiants qui présentaient un 8/20 en janvier réussissaient leur première année, dans le nouveau système par contre ils sont 22 %, soit une hausse de 19 %. « Pour beaucoup d'étudiants, ce système a été bénéfique, leur permettant probablement une adaptation plus douce à l'Université et à ses exigences (méthode de travail, travail, prise de notes...) », constate Emeline Lezier, porte-parole du Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (CIUM).

« Nous étions très sceptiques par rapport à ce système, complète Jérôme Lechien, secrétaire général du CIUM, mais on comprend mieux désormais que certains étudiants atteignent très vite le niveau opérationnel alors que d'autres ont besoin de plus de temps. ». Les doyens des Facultés de médecine francophones y vont également de leur commentaire : « Les taux de succès sont conformes aux autres premières années universitaires, suggérant que les mesures d'accompagnement portent leurs fruits, disent-ils dans un communiqué. Nous pensons qu'à l'issue de la présente année académique, nous

disposerons de chiffres suffisants pour évaluer la procédure d'étalement ». Et de préciser leur futur objectif : « mesurer si l'effort d'encadrement spécifique et important de ces étudiants par les universités se traduit par un taux de réussite significativement plus élevé que pour un étudiant doubleur. »

### Afflux supplémentaire

Par ailleurs, pour tous ces étudiants une question reste ouverte : quelles mesures prendra l'État fédéral pour faciliter leur accès à la profession ? Si les tenants du numerus clausus (lire ci-contre) risquent d'apprécier moyennement cet afflux supplémentaire de futurs praticiens, les autres en profitent pour lui assener un coup. « Ce système reste le vrai problème dans un pays où une commune sur deux manque de généralistes, dit Jérôme Lechien. De plus, rien que sur la médecine d'urgence, on aurait besoin de 711 équivalents temps plein de plus. Nous réclamons une révision de ce système. Les partis francophones semblaient partants avant les élections, mais avec le gouvernement qu'on nous annonce – NDLR : la Flandre est généralement opposée à la levée du numerus clausus – nous avons des doutes... » ■

ÉRIC BURGRAFF

### EN BREF

#### Le contexte légal

Les études de médecine ne sont pas comme toutes les autres. Depuis 1997, l'accès à la profession est soumis à un contingentement strict organisé au niveau fédéral (on limite le nombre de numéros Inami avec l'espoir que la diminution de l'offre de soins réduira les dépenses publiques). Les communautés sont chargées de réguler les études pour rentrer dans les balises de ce numerus clausus. La Flandre pratique un examen d'entrée (et réussit presque à rester dans les quotas). La Communauté française parie, elle, sur un test d'entrée obligatoire mais non-contraignant ainsi que sur une session en janvier de la première année débouchant, en cas d'échec, sur une autorisation à poursuivre l'année sous condition d'étalement ou une réorientation. Au bout du compte, les francophones dépassent cependant allégrement les quotas de diplômés induits par le numerus clausus fédéral.

E.B.

## EN CHIFFRES

**38 %**

de réussite de la première bac cette année (incluant les étalements) contre 30-33 % auparavant.

**22 %**des étudiants en échec grave en janvier réussissent la 1<sup>ère</sup> bac au terme de l'étalement, contre 3 % dans l'ancien système.**70 %**

des étudiants qui ont passé le test d'orientation obligatoire mais non-contraignant reconnaissent que ce test les a boostés dès le départ.

**débat** L'étalement vaut-il mieux que le redoublement ?

**I**ncontestablement, le système d'étalement – psychologiquement plus acceptable que le redoublement – favorise la réussite des étudiants en difficulté. La formule doit-elle pour autant être étendue aux autres parcours universitaires ?

**Le ministre Marcourt.** Au cabinet du ministre Marcourt, père de ce système, on se réjouit évidemment des résultats encourageants mais on refuse d'en tirer des conclusions hâtives. « *Les gênes de ce système propre à la médecine se retrouvent dans le nouveau décret réorganisant le parcours de l'étudiant, dit son porte-parole. En effet, en favorisant les réorientations précoces, en levant les barrières entre universités et hautes écoles, en favorisant la perméabilité entre réseaux, en instituant la réussite par crédits plutôt que par année... le décret est bien dans le même esprit. Il cherche à endiguer la spirale de l'échec* ». Pas de positionnement hâtif cependant sur une éventuelle extension : « *Nous pressentions cet effet positif, ça nous réjouit mais intellectuellement nous restons très prudents, il faut du recul, notamment parce que la médecine est*

*un cursus très particulier* ».

**Jérôme Lechien, secrétaire général du CIUM.** Le CIUM confirme le statut particulier des études. « *Pour mémoire, le test d'entrée, l'étalement et l'accompagnement des étudiants ont été mis en place*

*dans le cadre du passage des études de 7 ans à 6 ans. Un certain nombre de cours de sciences de base ont dès lors été considérés comme des prérequis, ces mesures prennent tout leur sens pour les élèves qui n'ont pas le niveau en entrant. Ne pas oublier une chose aussi : le test indicatif obligatoire mais non contraignant est un élément essentiel, il permet aux étudiants de situer dès le départ et de remédier très vite à leurs lacunes. C'est l'ensemble du dispositif qui explique le meilleur taux de réussite, pas uniquement l'étalement* ».

**Corinne Martin, présidente de la Fédération des étudiants francophones.** La FEF déplore que « *l'étudiant en médecine soit obligé de s'adapter à l'université en quelques mois alors que d'autres ont une année pour le faire* » (NDLR : les examens de janvier sont obligatoires, leur réussite ou non conditionne très vite la suite des études). Mais le

système pose d'autres questions :

« *On peut se demander si le passage de sept ans à six ans est positif puisque l'étalement revient pour un certain nombre d'étudiants, à maintenir les sept années* ». Par ailleurs, la FEF estime qu'il faudrait comparer avec l'ancien système : « *Réussit-on mieux au terme d'un étalement plutôt qu'au terme d'un redoublement pur et simple ?* ». Enfin, elle pointe l'absence de prise en compte des étudiants qui, en jan-

vier, « *ont été réorientés vers une autre filière, évacués en quelque sorte des calculs* ».

**Le collège des doyens des Facultés de médecine.** Les doyens des Facultés sont prudentissimes, ils savent en effet combien le système a coûté en énergie à leurs institutions. « *Nous pensons qu'à l'issue de l'année académique qui commence, nous disposerons de chiffres suffisants pour évaluer la procédure d'étalement (...) afin de mesurer si l'effort d'encadrement important de ces étudiants par les universités se traduit par un taux de réussite significativement plus élevé que pour un étudiant doubleur* ». Étaler ou redoubler ? That's the question... ■

E.B.